COLLEGE COMMUNAL D’EGHEZEE COLLEGE COMMUNAL DE ORP-JAUCHE COLLEGE COMMUNAL DE RAMILLIES

ROUTE DE GEMBLOUX, 43 PLACE COMMUNALE 1 AVENUE des DEPORTES 48

5310 **EGHEZEE** 1350 **ORP-JAUCHE** 1367 **RAMILLIES (GEROMPONT)**

COLLEGE COMMUNAL DE HANNUT COLLEGE COMMUNAL DE FERNELMONT COLLEGE COMMUNAL DE WASSEIGES

RUE DE LANDEN, 23 RUE GOFFIN, 2 RUE DU BARON D’OBIN, 219

4280 **HANNUT** 5380 **FERNELMONT** 4219 **WASSEIGES**

**Concerne : Enquête publique lancée par ENECO Wind Belgium – du 6 mars au 5 avril 2018**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Permettez-moi de vous livrer ma réaction face à la nouvelle tentative d’ENECO de faire passer son projet d’implantation de **9 éoliennes dans la Plaine de Boneffe**, aux lieux-dits ‘Grande Terre, La Tombale et Bois l’Abbé’.

Depuis 2008, ENECO s’acharne pour construire un parc gigantesque dans notre **plaine reconnue unanimement pour son caractère exceptionnel** à plusieurs égards : la Plaine de Boneffe est un **site majeur en Wallonie pour l’habitat, la reproduction, l’hivernage, le passage et les haltes migratoires de nombreux oiseaux.** Cette immense plaine constitue l’un des **derniers openfields wallons préservés,** lui conférant à certains endroits le statut de **zone à haute sensibilité paysagère**. Elle constitue aussi un **lieu d’Histoire** et, à cet effet, propose un circuit didactique de randonnée pédestre « Le Marlborough » ainsi qu’un balisage expliquant le déroulement de la **bataille de Ramillies** (1706).

A quatre reprises depuis 2012, le dossier a été porté devant le Conseil d’Etat et **chaque fois, la jurisprudence a tranché et a annulé le permis**. Lors de sa dernière décision en janvier 2018, le Conseil d’Etat a rejeté le permis en estimant que celui-ci ne tenait pas suffisamment compte des **avis défavorables émis** depuis 2010 par les **instances officielles en matière d’environnement** : c’est le cas du DNF (Département Nature et Forêts de la Région Wallonne), du CWEDD (Conseil Wallon de l’Environnement pour le Développement Durable), du DEMNA (Département de l’Etude du Milieu Naturel et Agricole), de NATAGORA. Tous ces spécialistes sont constants et unanimes : permettre la construction d’éoliennes dans la Plaine de Boneffe, c’est accepter des **retombées irrémédiables sur plusieurs espèces d’oiseaux dont certaines sont protégées** et font partie de plans de conservation régionaux, nationaux ou à l’échelle européenne (busard cendré, pluvier guignard, bruant proyer, perdrix grise, …)

Ces experts démontrent depuis des années **qu’aucune solution alternative n’est envisageable** car ce que recherchent ces oiseaux c’est l’immensité de l’espace offert par la Plaine (11 km² vierges de toute pollution lumineuse, de tout élément vertical, de toute route bruyante, …). Il faut donc maintenir la Plaine de Boneffe dans cet état afin de garantir la survie de certaines espèces d’oiseaux pour lesquels ces grands espaces vierges sont indispensables. Il serait aberrant, voire irresponsable d’octroyer un permis pour produire « de l’énergie verte » en acceptant pour cela, preuves des experts à l’appui, **d’anéantir l’écologie d’une biodiversité déjà fragile**.

D’autre part, le promoteur signale à nouveau dans son rapport que cet immense parc va créer « *des* ***situations de covisibilités nombreuses*** *dans ce paysage ouvert de Hesbaye* ». Le projet va engendrer des effets d’encerclement et de pression paysagère très importants pour les habitants de nos communes, sans compter la pression des **balises lumineuses** dans le paysage de notre région. Actuellement, 73 éoliennes sont visibles depuis la Plaine de Boneffe et 189 mâts sont à venir si tous les projets en cours voient le jour. Ce seront **près de 250 éoliennes qui clignoteront de nuit comme de jour dans le triangle formé par les E411, E42 et E40, espace dans lequel nous habitons**.

Ensuite, **l’étude d’incidences** à laquelle fait référence la nouvelle enquête publique de ENECO est basée sur des évaluations **faites en 2008-2009**, soit une décennie. **Nous doutons qu’elle soit encore valable** en ce qui concerne la co-visibilité, la pollution lumineuse liée aux balises, les conséquences sur la santé liées à une telle concentration d’éoliennes sur un territoire limité. De plus, depuis 10 ans, de nouvelles habitations ont vu le jour aux abords de la Plaine et **aucune analyse des impacts pour ces nouveaux riverains n’a été envisagée** : de nouvelles mesures des impacts sonores, des effets stroboscopiques sont nécessaires aux abords des maisons concernées et parallèlement une analyse des impacts sur les bridages nécessaires et donc sur la production totale d’énergie réellement attendue.

Enfin, **Eneco s’écarte fortement de la Déclaration de Politique générale 2014-2019 adoptée par le Gouvernement wallon.** La DPR s’engage à « *assurer le développement du secteur tout en préservant la qualité de vie des riverains, notamment en termes de normes de bruit et d’impact paysager, ainsi qu’en préservant les terres agricoles et économiques, et en privilégiant l’implantation des éoliennes le long des principales voies de transport » (pages 91-92 de la DPR 2014-2019).* Ce qui n’est pas le cas de la Plaine de Boneffe qui est isolée de celles-ci.

Par conséquent, je vous remercie de **ne pas marquer votre accord à ce projet**.

Dans l’attente de votre intervention efficace, je vous présente, Messieurs les Bourgmestres, Mesdames et Messieurs les Echevins, l’assurance de ma plus haute considération.

Nom et prénom : ………………………………………………………………………………………………………………

Adresse complète : ……………………………………………………………………………………………………………

Date : …... / …... / …..…. Signature : …………………………………………………………..